



COMPTE RENDU DU CT DNGCD du 18 février 2020

Ouverture du CT en présence des trois chefs des SGCD, des chefs de pôles et présidé par le directeur.

Déclaration liminaire des OS.

A l'issue des DL, le président dégage quatre sujets auxquels il répond :

Sujet 1 : recrutement, formation filière métier

Sujet 2 : Sujet indemnitaire

Sujet 3 : Déplacement de Dugny (avec retrait du vote en séance)

Sujet 4 : Atelier de travail, mise en place de réflexion sur le fonctionnement de la DNGCD

Sujet 1 : recrutement, formation filière métier

Le directeur déclare que la FP s'engage à former 80 G1 et 20 G2.

La CGT l'interpelle pour savoir si le recrutement s'élève à un total de 100 personnes ou si des G2 pourraient être pris au sein des G1 nouvellement formés.

La CGT interpelle le directeur sur la durée des formations notamment le G2 et sur le fait que ces effectifs ne seraient pas opérationnels avant 2021 pour les G1 et 2022 pour les G2.

Le directeur nous informe de la tenue d'un atelier sur le point formation et la programmation d'un nouvel atelier.

L'ensemble des OS ont signifié leur surprise sur la tenue de ces ateliers (le directeur reconnaît un manque de communication sur cette méthode de travail).

La CGT comprend la mise en place de ces ateliers de réflexion mais réclame la transparence sur la sélection des participants et restera vigilante sur le fait que tous les agents y soient représentés.

Sujet 2 : Sujet indemnitaire

Concernant le régime indemnitaire, le directeur nous dit avoir conscience des situations reprises dans les déclarations liminaires et nous informe qu'un atelier se tiendra en préambule d'un groupe de travail dans le courant de l'année 2020.

Sujet 3 : Déplacement de Dugny

Le directeur nous informe que le bail arrive à son terme en Nov 2020, qu'il ne sera pas renouvelé en raison de la surface des locaux, du montant de la location et des problèmes de mise en conformité du site pour répondre aux exigences de la réglementation.

Plusieurs sites autour de Paris ont été envisagés sans pouvoir recevoir un avis positif sur l'implantation. Le projet du site de Compiègne étant abouti et répondant à nos besoins en terme d'infrastructure temporaire et définitive (après 18 à 24 mois). Ce point sera discuté avec le responsable du RPIE de l'Oise qui semble t-il acceptera cette implantation au regard de la spécificité de l'unité. Le directeur envisage un bail de 6 ans reconductible.

Concernant les personnels de l'ET qui ne peuvent suivre le déménagement en raison du choix de location avec maintenance intégré (pas d'emploi de technicien sur aéronef),

la CGT indique que les trois agents concernés souhaitent pouvoir obtenir leur choix de mutation en restructuration dans les meilleurs délais et conditions, afin de clore cet épisode douloureux.

Le directeur nous indique qu'il est en phase avec ceci et que le maximum sera fait pour répondre favorablement à chaque souhait des agents restructurés.

Nous demandons la mise en œuvre de la rupture conventionnelle pour un agent qui semble intéressé par cette solution suite à la fermeture de l'ET et la garantie du reclassement des agents y compris dans des unités dont l'effectif est complet ou déjà surnuméraire.

La DNGCD nous informe être en attente de réponse de Bercy sur les modalités de mise en place de la rupture conventionnelle qui pourrait intéresser les agents (plusieurs agents seraient concernés au sein de la DNGCD), La DNGCD propose le positionnement des agents en détachement pour gagner du temps et ne pas perdre le bénéfice d'un nouvel emploi tout **en garantissant le bénéfice pour ceux-ci de la rupture conventionnelle.**

Le directeur garanti le reclassement des agents dans les sites demandés, quel que soit leur effectif.

Le temps presse sur l'aspect restructuration, car la DNGCD souhaite être à Compiègne en Sept/Oct 2020.

Sujet 4 : Atelier de travail, mise en place de réflexion sur le fonctionnement de la DNGCD

L'ensemble de nos questions ont trouvé réponses dans le fonctionnement proposé par ateliers qui aboutiront à des GT puis des validations en CT, le directeur nous expose les douze thèmes proposés. Deux ateliers se sont déjà tenus, ceux concernant les plongeurs et un autre les formations professionnelles.

La CGT demande un retour sur ces ateliers ainsi que la nécessité de transparence sur les modalités de participation à ces ateliers, la garantie que chaque agent sera sollicité.

Le directeur propose d'adresser la réflexion à l'ensemble des personnels via des boîtes mail faisant office de « boîtes à idée », insiste sur le fait que ces ateliers se doivent d'être composés de « sachants » (comprendre personnes ayant à minima la maîtrise du sujet et des problèmes actuels.)

Nous demandons à nouveau la garantie que ces Ateliers soient représentatifs des agents, qu'il ne s'agisse pas de discussions de salon de gestion.

Le directeur nous assure qu'il partage ce point de vue et qu'en aucun cas il ne doit s'agir de « tour d'ivoire » décisionnelles.

Sujets soumis aux votes des OS:

Procès verbaux des comités techniques précédents :

Un vote est effectué sur les PV des comités techniques du 10 décembre 2019 et 8 janvier 2020. Les PV sont approuvés par toutes les OS à l'exception de Solidaire (abstention).

Présentation des effectifs de références :

Présentation des effectifs de référence par le directeur, qui nous informe que ces tableaux sont la photographie des effectifs de référence de 2019 faute de temps pour une réflexion globale qui devra être menée en atelier au cours de l'année 2020.

La CGT interpelle le directeur sur le fait qu'au regard des effectifs, de la perte des missions de la douane en général, elle se pose la question de la pérennité de l'administration.

Le directeur répond que les investissements lancés en termes de moyens aériens et marins semble indiquer la volonté de maintien de la fonction garde cote et notamment de l'élargissement du spectre des missions aéromaritimes.

Les missions relatives à l'action de l'état en mer, les missions Frontex, font partie des nouvelles attributions des Garde Cote. Nous signifiions au directeur que l'élargissement du spectre semble être une dispersion au détriment de notre cœur de métier.

La CGT Fait part de son inquiétude pour assurer la mission douanière au regard de l'emploi actuel des moyens.

M le directeur indique que de son point de vue, il s'agit d'un ensemble. « on peut très bien faire de la douane en faisant de l'AEM ».

Sur les effectifs de références, **nous exprimons que les postes de secrétaire envisagés ne peuvent être implanté à effectif constant :**

Il n'est pas question d'impacter les équipages des vedettes pour créer les postes de secrétaire.

De la même manière, les postes de second-second ne sont pas programmés dans les effectifs prévus (poste de G3), c'est pourquoi nous réclamons des effectifs supplémentaires, l'enveloppe présentée n'étant pas suffisante.

Nous signalons que les effectifs de référence des sites de la BCMA requièrent pour certains une augmentation du format afin de ne pas obérer l'activité opérationnelle. Les effectifs doivent être adaptés à la charge de travail par site, ce n'est pas le cas aujourd'hui (ex : Martinique, l'effectif implanté n'étant pas prévu pour maintenir un hélicoptère en sus du Beech).

Le directeur nous répond qu'il essaie de mettre en place un fonctionnement avec les effectifs alloués par la DG, que pour réclamer des effectifs supplémentaires, il a besoin d'arguments.

À notre sens, les points évoqués sont des arguments recevables eu égard aux volumes des heures qui s'accumulent.

LA CGT comme les autres OS s'expriment à l'unanimité contre les effectifs de référence proposés.

Sujets non soumis aux votes des OS :

Présentation du budget 2020 :

A noter que les AE émises en 2019 et non honorées représentent environ 7 millions d'euros, le Chef PMR nous certifie que ces crédits seront alloués en sus du budget prévisionnel.

Il nous informe que les budgets demandés pour l'exercice 2020 ont été accordés.

Présentation du catalogue de formation :

Présentation du catalogue des formations 2020 la Cheffe du pôle RH, le catalogue présenté en séance est à l'état d'étude. La CGT s'engage à fournir l'état exhaustif des formations concernant les PNNT avec la récurrence associée.

Nous tirons la sonnette d'alarme sur le caractère opérationnel des agents du fait de l'incapacité DNGCD à nous fournir les moyens humains (moniteurs non intégrés aux effectifs de la DNGCD), et matériels (conventions avec les stand de tir) pour maintenir les compétences liées au port d'arme et à la TPCI. Le bricolage actuel impose de négocier auprès des DR et DI la mise à disposition de moniteurs, de trouver des locaux.

Le directeur nous répond qu'il est tributaire des DI et qu'en l'état, il n'est pas prévu de former un pool de formateur au sein de la DNGCD. Nous lui spécifions que l'organisation de ses séances reste à la charge des SG et parfois des unités.

Le directeur renouvelle actuellement les conventions avec les stands de tir.

Présentation du contrôle interne.

Le directeur nous signifie qu'il souhaite l'adapter à la fonction garde cote, ce travail d'uniformisation se fera dans le temps, aussi les contrôles internes de cette année ne seront pas modifiés.

Amendement en séances :

Ajout d'un treizième atelier : formation des chefs d'unité et adjoints au fonctionnement de la DNGCD, et plus généralement à la gestion brigade, contenu à définir en atelier de travail.

Questions diverses :

Nous revenons une fois de plus sur l'urgence de la situation liée aux heures d'avance des agents : pour la CGT, à l'évidence il faut avant tout stopper l'hémorragie en nommant des secrétaires pour soulager le travail administratif (marins), nommer un troisième chef de bord pour répartir la charge restante, et permettre la récupération des heures accumulées.

Nous insistons sur la nécessité de mettre en place un moyen de solder les heures accumulées : pour la CGT il s'agit du paiement de ces heures à leur juste valeur (nous signalons une fois de plus la solution adoptée par l'administration pénitentiaire).

Nous insistons sur le fait que sans des mesures rapides, ce constat engendrera l'immobilisation des moyens.

La CGT demande l'état d'avancement concernant la vedette de la Rochelle, Le directeur du SGCD MMNA nous indique que les vibrations sont présentes à 700 tours, mise au sec pour investigation et dépose des arbres. Des propositions ont été faites aux agents pour ne pas perdre des heures de mer.

A notre sollicitation, le conseiller de prévention vient s'exprimer sur le Chrome VI.

L'ensemble des vedettes ont fait l'objet de test, les vedettes dont les résultats se sont révélés positifs font l'objet de mesure de prévention forte. Le problème est aujourd'hui dans les mains de Caterpillar USA via notre partenaire ENERIA qui cherche à déterminer les causes et les mesures à prendre pour faire cesser le danger.

Nous informons que le Chrome VI est également présent dans un produit utilisé en aéronautique (Alodine), avec des modalités de mise en œuvre drastique, notamment l'utilisation d'EPI. Les résidus de traitement le cas échéant font l'objet d'un traitement particulier.

Nous réaffirmons que la CGT sera vigilante à la sécurité et santé des agents, notamment au prochain CHS.

Enfin, au vu des qualifications requises, la CGT renouvelle sa demande d'attribution de NBI à tous les agents embarqués.

Nous apportons notre soutien aux agents des CODM qui ne touche pas l'ACF idoine et renouvelle son soutien à la lutte des agents de Marseille.

SNAD CGT :

Titulaires et suppléants présents : M Arnaud COLLOT, M Ludovic PEIGNE

Expert : M Pascal KLECHA